

COMITE DEPARTEMENTAL DU GERS PARTEMENTAL DU GERS CHAMPIONNAT DE TIR DE PRECISION

Règlement 2025

3 qualifiés masculins et 2 féminins seront qualifiés pour le Championnat Régional.

Les frais d'inscription sont de 4€ par joueur/joueuse.

Le CD32 se charge de la répartition des tireurs sur les pas de tir.

Les tireurs seront convoqués avec des horaires préétablis.

Les horaires seront communiqués par mail à vos clubs ainsi que sur le site internet du Comité.

Chaque joueur doit être présent sur le site **1 heure avant l'horaire de passage**.

Il devra déposer sa licence à la table de marque et prendre sa fiche individuelle de résultats stipulant le n° du pas de tir.

Les résultats seront enregistrés sur la feuille générale et détermineront le classement des tireurs/tireuses qui gèrera les ex-aequo.

Il y a 2 passages avec 1 pas de tir par atelier

Masculins : Les 4 premiers sont directement qualifiés pour les ¼ de finale.

Les 8 suivants refont une séance de tir comme à la première sélection et les 4 premiers de l'addition des 2 séances de tirs (tir de qualification et tir de repêchage), complètent les ¼ de finales à 8 joueurs.

Les ¼ de finales se déroulent en confrontation directe à 2 tireurs.

Féminins : proposition de jouer directement pour les ½ finales

Les 2 premières sont qualifiées pour les ½.

Les 6 suivantes refont une séance de tir comme à la première sélection et les 2 premières de l'addition des 2 séances de tirs (tir de qualification et tir de repêchage), complètent la ½ finale.

½ finales : le 1er contre le 4ème et le 2ème contre le 3ème.

Les 2 finalistes sont qualifiés mais feront la finale pour déterminer le Champion Départemental.

Les ½ finalistes feront une petite finale pour déterminer le 3ème qualifi